



Car Protection Services
Simple, direct.

2017/VPAUTO/199 22/05/2017
Document non contractuel



Extension Primo VPA

CONDITIONS

Véhicules :

Véhicules de toutes marques, inférieurs à 3.5 Tonnes

Âge / kilométrage à la souscription :

De 0 à 6 ans / Moins de 150 000 Km.

Type / usage :

Véhicules d'Occasion (VP ou VU) utilisés à usage privé.

Hors usages tels que : Taxi, Auto - école, VSL, Ambulance, usage pour Spectacles, Cascades, Epreuve sportive ou de vitesse, Rallye, Course, Société de location.

Energies :

Véhicules Essence, Diesel, Electrique, Hybride, GPL (si d'origine).

DURÉE & LIMITES TERRITORIALES

Pour les véhicules jusqu'à 147 KW (200 ch) : 12, 24, 36, 48 ou 60 mois

Pour les véhicules de 148 KW et plus (201 ch et +) : 12 ou 24 mois

La garantie est limitée aux réparations effectuées au sein de l'Union Européenne (hors DOM-TOM).

PLAFONDS DES REMBOURSEMENTS

Pour toute la durée de la garantie, le montant maximum, toutes interventions confondues, est limité à la valeur argus kilométrique du véhicule appréciée au jour de la dernière panne sans toutefois pouvoir excéder 5 000 € TTC toutes pannes confondues. Application d'une franchise fixée à 150 € TTC par intervention dans le cas d'une souscription à usage professionnel.

LA GARANTIE CONTRACTUELLE S'APPLIQUE À CONDITION QUE

- Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile.
- Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non conformes.
- Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé.
- La garantie soit déclarée à CPS dans les 5 jours suivants la vente accompagnée de la facture de vente et du certificat d'immatriculation.

SERVICES INCLUS

- Une notice d'information et un certificat de garantie vous seront expédiés par mail.
- Un Service Relation Clientèle gère les litiges en rapport avec la garantie du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 sans interruption.

TARIFS TAC (taxe d'assurance comprise)

Tarif pour les véhicules jusque 147 kW (200 chevaux Din).

Pour les vh entre 148 et 220 kW, tarif : 39€

Pour les vh de 221kW et +, tarif : 59€

À partir de 19 € / mois
Payable mensuellement ou comptant



Extension Primo VPA

La prise en charge comprend les réparations (pièces et main d'œuvre), selon le barème constructeur, rendues nécessaires par une panne, ou un incident mécanique d'origine aléatoire ce qui exclut toutes les opérations d'entretien, de réglages et de mises au point ainsi que les pannes ou incidents ayant pour origine, l'usure normale ou une détérioration progressive reflétant le kilométrage.

La remise en état ou l'échange gratuit (pièces et main d'œuvre) des pièces reconnues défectueuses listées suivantes. Sont uniquement prises dans la couverture de la garantie Pannes Mécaniques, pour les véhicules de moins de 200 000 km au jour de la panne, les pièces suivantes :



MOTEUR : Arbres à cames, bielles, bloc moteur, chemise, capteur point mort haut, chaîne de distribution, coussinets de bielles & bielles, culasse, culbuteurs, guide de soupapes et soupapes, joint couvre culasse, joints et tresses internes, joint de culasse, joint spi, pignons, pistons, pochette de rodage, pompe à huile, poulie damper ou poulie de vilebrequin, poussoirs, segments, sonde de niveau d'eau, turbo et électrovanne, vilebrequin, vis de culasse, volant moteur ou bi-masse.



BOITE DE VITESSE MECANIQUE : Arbres primaire & secondaire, biellettes internes, capteur de vitesses, différentiel, éléments de synchronisation, fourchettes internes et axes (sauf le carter, les joints, la boîte de transfert et les overdrives), pignons, roulements et bagues, satellites et planétaires, sélecteurs internes, Synchro, verrouillage.



BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUES OU BOITES PILOTEES :

Pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteurs de vitesse, capteur de pression d'huile, pompe à huile.



TRANSMISSION : Pont (propulsion)



CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : Accouplement de ventilateur, échangeur air/air, pompe à eau, radiateur moteur, sonde de température d'eau, ventilateur ou moto-ventilateur.



DIRECTION :

Crémaillère, pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, vérin de direction.



CIRCUIT ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE :

Alternateur, démarreur, régulateur de tension.



FREINAGE : pompe à vide



SYSTEME D'ALIMENTATION :

Carburateur, pompe à carburant / de gavage, pompe à injection (HP et HDI).



PONT :

Pièces lubrifiées internes au pont, couronnes, pignons et roulements, satellites.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller Commercial CPS

Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les fluides, les contrôles, les tests, les réglages, les diagnostics, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, les frais de traitement des déchets ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage. Ne sont pas garanties également, les pannes survenant sur les équipements spécifiques du véhicule non nécessaires à sa locomotion (tels que les blocs frigorifiques, moteurs d'asservissement des hayons ou grues de levage...) quel qu'il soit (monté d'origine, d'un équipement optionnel, d'un équipement installé à titre accessoire).